

Déclaration du SNUDI-FO à la CAPD du 07 Juillet 2022



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Depuis 20 ans la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève à 25 %, l'inflation a atteint 5,2% de mai 2021 à mai 2022, l'INSEE prévoit qu'elle sera de 6,8% pour toute l'année 2022 et le gouvernement propose une augmentation du point d'indice de 3,5 %. Ce qui représente 62 euros mensuel pour un professeur des écoles avec 7 ans d'ancienneté. Cette augmentation dérisoire ne compensera pas la perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires qui s'accroît encore davantage.

Le ministre Ndiaye indique vouloir « passer le salaire des jeunes enseignants au-dessus des 2000 € net ». Doit-on s'attendre à un plafonnement du salaire pendant les 15 premières années d'exercice ? et les autres personnels ? Et les AESH par exemple, qui malgré les 3,5% généreusement octroyés par le gouvernement, resteront sous le seuil de pauvreté ! Il a ajouté : « nous mettrons en place une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ». De quelles tâches s'agit-il ?

Ces éléments montrent à quel point pour le président Macron, l'Education Nationale et les personnels qui la composent n'ont pas de valeur. Pour un ancien banquier tel que lui, l'absence de dividendes pour les actionnaires, de cotation en bourse, de plus-value financière... font que les agents de l'Education Nationale font « parti de ceux qui ne sont rien ». Comment croire que des enseignants restent dans un métier où ils seront dans le rouge dès le 10 du mois ? Un salaire qui ne permet plus à bon nombre d'enseignants de vivre, mais tout juste de survivre. C'est le triste résultat de la même politique menée depuis plus de 20 ans et qui est encore accentuée par la start up nation.

Le Président Macron propose par ailleurs une énième pseudo concertation avec la mise en place du CNR. Non pas celui de 1943, qui a permis de nombreux acquis, mais celui de la « Refondation ». Même acronyme, mais cette fois se cachent des objectifs bien moins avouables... Que ce soit à travers le Grand Débat à l'issue des Gilets Jaunes, ou le Grenelle de Blanquer par exemple, nous savons bien que sous couvert de concertation se cache une volonté de faire passer des réformes délétères en feignant un semblant de débat. Les grandes « consultations » ne cherchent qu'à imposer la destruction du cadre national de l'Ecole Publique

A travers la généralisation de la dangereuse expérimentation Marseillaise, les enseignants comprennent bien qu'il s'agit là encore, de la mise en œuvre d'une déréglementation débridée, d'une pulvérisation de l'Education Nationale en établissements autonomes et d'une remise en cause généralisée des statuts.

Les évaluations d'école s'inscrivent dans ce cadre. A juste titre, les collègues ne veulent pas de ce dispositif expérimental que sont les évaluations d'écoles. Elles sont un véritable outil de privatisation et de mise en concurrence des écoles. Les enseignants ne veulent ni d'une auto-évaluation par les personnels, les parents, les élèves, les « partenaires », les élus... ni d'une évaluation externe où un audit de l'école serait rédigé par « une personnalité extérieure ». Une centaine d'écoles du département ont d'ores et déjà signé l'appel des enseignants d'HG8 exigeant l'abandon des évaluations d'écoles. Le SNUDI-FO rappelle que les évaluations d'école ne sont qu'une préconisation du Conseil d'évaluation de l'École et qu'aucun texte réglementaire ne peut contraindre les personnels à les mettre en œuvre. Nous vous demandons donc, monsieur l'Inspecteur d'Académie, que chaque école ayant exprimé son refus de subir une évaluation d'école soit retirée du dispositif et que cessent les pressions sur les équipes.

Les personnels ne veulent pas de cette école territorialisée, entre les mains des collectivités ou des groupes de pressions locaux.

Nul besoin de grandes concertations pour connaître et répondre aux revendications des personnels.

Les personnels veulent rester des fonctionnaires d'Etat, avec des programmes nationaux et des rythmes nationaux ainsi que le maintien d'un baccalauréat national, ponctuel et terminal.

- Ils veulent l'augmentation des salaires de tous les personnels avec une augmentation du point d'indice à la hauteur des pertes subies depuis des années, et un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.

- ils veulent le recrutement de personnels fonctionnaire d'Etat, sous statut, à la hauteur des besoins avec notamment le recrutement immédiat de toute la liste complémentaire comme l'ont déjà fait certains départements.

- ils veulent le respect de leurs missions, définies dans le cadre du Statut général et de leurs statuts particuliers.

- ils refusent la généralisation de l'expérience marseillaise : l'éducation doit rester nationale, laïque et républicaine.

C'est notamment pour ces raisons que le SNUDI FO fait le choix de défendre les revendications, dans l'intérêt des personnels.

Cette CAPD se réunit ce jour pour étudier notamment les recours de refus d'octroi de temps partiel. Cette année, vous avez fait le choix de passer au crible chaque demande sur autorisation, de refuser un nombre important de demande de temps partiel, mais aussi de disponibilités. Sauf pour raisons médicales ou familiales (avec des conditions très restrictives parmi celles-ci), les enseignants devraient exercer à temps plein. Quelle ironie pour une académie qui a un seul médecin de prévention pour prévenir les risques auxquels sont exposés ses agents ! Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est aujourd'hui ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques, tels que préserver sa santé, prendre en charge un ascendant ou un descendant, préparer un projet de reconversion après des années de lassitude liées aux contre-réformes et à l'absence de toute formation continue pour l'écrasante majorité des agents.... Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis notamment la crise sanitaire. Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation ! Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient pour combler le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues, ce que nous ne pouvons accepter ! Ce manque de personnels implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, de congés formation, voire des demandes d'autorisation d'absence, y compris pour exercice du droit syndical.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter. Les contre-réformes de la formation initiale ou encore la Loi Dussopt amènent à remettre en cause nos droits et à favoriser l'embauche de contractuels pour combler les postes vacants... C'est inacceptable .

Nous exigeons que toutes les demandes de temps partiel, d'exeat, de disponibilité, de détachement et de congé formation soient accordées sans restriction.

Si notre métier n'attire plus, prenez donc soin monsieur l'Inspecteur d'Académie de ceux qui l'exercent actuellement.